



Remboursement caution suite location immobilière

Par Visiteur

Bonjour,

Suite à notre départ de la location de notre précédente résidence principale il y a plus de 2 mois, l'agence immobilière ORPI nous a adressés, par lettre recommandée avec AR, la copie de la lettre qu'elle a envoyée au propriétaire afin de lui demander un chèque de remboursement de la caution.

A chaque fois que nous appelons l'agence, elle nous confirme qu'ils sont dans l'attente du chèque du propriétaire afin de nous la rembourser.

Que doit-on faire ?

Merci de votre réponse.
Cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Est ce que l'état des lieux sortant faisait mention d'éléments susceptibles d'engendrer une retenue sur le dépôt de garantie?
Adressez à nouveau une lettre recommandée AR à l'agence en exigeant la restitution du dépôt de garantie dans les plus brefs délais et en précisant qu'à défaut vous saisirez le juge de proximité.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Merci de votre réponse si rapide.

L'état des lieux avec l'agence immobilière s'est très bien passé, sans aucune retenue de quelque nature qu'elle soit ; on doit récupérer la totalité de notre caution, soit 823,03?.

je tenais néanmoins à vous préciser, ne sachant pas si cela a une importance, que cette location était dans le Cantal et que nous sommes actuellement dans l'Eure & Loir.

Je vous remercie de votre bienveillance.

Cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Etant donné que la totalité de votre dépôt de garantie doit vous être restituée, procédez comme je vous l'ai indiqué et en cas de recours au juge de proximité il faut faudra saisir celui dans le ressort duquel se situe le bien.

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonsoir,

Nous vous remercions pour vos conseils.
Bien cordialement.

Par Visiteur

Monsieur, Madame

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

Bien cordialement